

Conditions de vente

La participation aux enchères implique l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions de vente.

EXPOSITION ET CATALOGUE

1. Tout visiteur est responsable à concurrence du prix d'estimation des dommages qu'il cause aux objets exposés.
2. Les lots sont vendus dans l'état physique où ils se trouvent au moment de l'adjudication. L'exposition permet aux visiteurs de bien examiner les objets. Aucune réclamation ne pourra être faite après la vente.
3. Toute garantie pour des dommages juridiques ou matériels est exclue. Les notices du présent catalogue ainsi que les rapports d'état de conservation sont établis en toute bonne foi mais sont donnés à titre purement indicatifs et ne constituent en aucun cas une garantie.

ORDRES D'ACHATS

4. **Les personnes qui ne peuvent pas participer à la vente aux enchères ont la possibilité de faire une offre d'achat par écrit (formulaire ci-joint). Cette dernière doit parvenir aux organisateurs au plus tard 24 heures avant la vente.** Cette offre, contenant le prix maximum proposé par l'acheteur, sera exécutée par le commissaire-priseur aux conditions de vacation mentionnées ci-dessous.
5. **Les personnes qui souhaitent enchérir par téléphone doivent en faire la demande par écrit ou par fax, accompagnée de leurs coordonnées bancaires dans les mêmes délais (formulaire ci-joint).**

VENTE SILENCIEUSE

6. **Certains lots seront vendus par le biais d'enchères silencieuses uniquement.** Ces lots sont clairement indiqués comme tels dans le catalogue et sur notre site internet. Pour les enchères sur les lots de la vente silencieuse, **seules les offres d'achat par écrit, faites au moyen du for-**

mulaire ci-joint, seront acceptées. Ces offres doivent parvenir aux organisateurs au plus tard jusqu'au lundi 7 juin 2010 à midi. Ces offres, contenant le prix maximum proposé par l'acheteur, seront exécutées par le commissaire-priseur aux conditions de vacation mentionnées ci-dessous.

VACATION

7. Les personnes qui désirent enchérir sont priées de se légitimer avant la vacation auprès des organisateurs. Elles recevront un numéro destiné à les identifier.
8. L'adjudication est faite au plus offrant. S'il y a litige entre deux enchérisseurs, le commissaire-priseur est en droit d'annuler la vente et de remettre immédiatement l'objet aux enchères. Les mises de départ inférieures à CHF 50.- ne seront pas acceptées sauf pour les estampes et les lots de bibliophilie pour lesquels la mise de départ minimale est fixée à CHF 30.-.
9. Le commissaire-priseur a le droit d'avancer les enchères, de séparer, joindre ou retirer n'importe quel lot, cela à son absolue discrétion. Il se réserve en outre le droit de refuser une offre d'enchère et /ou l'adjudication de n'importe quel lot.
10. **Dans le cas où un prix de réserve a été fixé, le commissaire-priseur se réserve le droit d'enchérir pour le compte du vendeur. Lorsque le prix de réserve fixé par le vendeur n'est pas atteint, il sera passé à la criée du lot suivant par un simple coup de marteau.**
11. L'acheteur doit payer une commission de 20% (TVA 7.6% incluse) en sus du prix de l'adjudication; 18% (TVA 7.6% incluse) pour les lots adjugés à CHF. 100'000.- et au-dessus. Pour les lots marqués d'un astérisque (*), la TVA de 7.6% est calculée sur le prix total de l'objet, à savoir prix d'adjudication plus commission.

12. **Le paiement a lieu strictement au comptant et en francs suisses ou au moyen de chèques tirés sur une banque suisse.** Les chèques tirés sur une banque étrangère doivent être crédités avant la délivrance de la marchandise.
13. L'acheteur ne devient propriétaire de l'objet qu'au moment de sa remise et de son complet paiement.
14. Galerie du Rhône SA se réserve le droit de publier les photographies et illustrations des objets vendus en tout temps et dans n'importe quel but.
15. **Les objets achetés devront être retirés aux frais et risques de l'acquéreur:**
 - **durant la vente.**
 - **à la fin de chaque journée de vente.**
 - **au plus tard la semaine qui suit la vente: du mercredi 9 au vendredi 11 de 10 h à 18 h et le samedi 12 juin 2010, de 10 h à 17 h à la Galerie du Rhône, Grand-Pont 17, 1950 Sion.**
 - **Les meubles devront être impérativement retirés aux frais et risques de l'acquéreur, à la fin des vacances, sur le lieu de la vente. Les meubles vendus et non retirés dans les délais précités seront déposés en garde-meuble aux frais et risques de l'acquéreur. Le coût du transport et du dépôt de chaque objet sera facturé séparément en sus du prix total du lot.**

DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

16. Tout litige relatif à la vente est soumis à l'application exclusive du droit suisse et à la juridiction des Tribunaux du canton du Valais quel que soit le domicile des parties.

Du point de vue juridique, le texte français des présentes conditions de vente constitue la seule référence.